

Équipe éditoriale :

Nicolas Chavalard et Annick Bouchot.

Siège social :

23 Les Mûriers

71600 Saint-Léger-lès-Paray

Tél : 03 85 81 32 51

Contact :

comores.horizon@laposte.net

Tél : 06 77 38 39 74

Site internet :

www.comores-horizon.org

ÉDITO

En France, nous avons Noël et le 14 juillet pour oublier momentanément les soucis de la vie quotidienne. Aux Comores, le 12 novembre, date de l'admission des Comores à l'ONU, est devenue depuis 2005 une journée fériée grâce au Comité Maoré. Cette journée, également chômée, a été célébrée dans tout le pays.

Nicolas Chavalard

Crise à Anjouan

Début septembre, l'assemblée nationale de l'Union des Comores, composée des trois îles autonomes que sont la Grande-Comore, Anjouan et Mohéli, a demandé au gouvernement fédéral de mettre un terme à la rébellion qui secoue l'île d'Anjouan depuis les élections présidentielles datant du mois de juin. En effet, le colonel Mohamed Bacar, réélu le 10 juin à l'issue d'une élection rejetée par le gouvernement fédéral et l'Union Africaine, rejette, depuis, la demande de ces dernières d'organiser de nouvelles élections de l'île.

Fin septembre, l'Union Africaine, l'Union des Comores et les autorités de l'île d'Anjouan se sont rencontrés au Cap (Afrique du Sud). Aucune avancée significative n'a été enregistrée. Fin octobre, l'U.A. a décidé d'adopter des sanctions à l'encontre des autorités illégitimes d'Anjouan. Ces sanctions s'appliqueront pendant une période initiale de 45 jours (du 10 octobre au 24 novembre) et ne seront levées que si les autorités d'Anjouan acceptent d'organiser de nouvelles élections. Ces sanctions pourront se traduire par le blocus aérien et maritime de l'île, ainsi que des sanctions individuelles qui toucheraient 150 personnes proches du pouvoir à Anjouan - restrictions sur les déplacements et gel des avoirs financiers à l'étranger.

Ainsi, le 3 novembre, un navire affrété par l'U.A. a quitté Moroni dans la matinée pour patrouiller dans les eaux territoriales d'Anjouan et s'assurer du respect de sanctions de l'UA contre les autorités de cette île. Les quelque 250 soldats tanzaniens vont ainsi assurer que les bateaux qui entrent ou sortent ne transportent pas de marchandises de nature à renforcer le pouvoir de Mohamed Bacar et ne transportent pas les personnes qui sont visées par les sanctions de l'Union Africaine.

Aux dernières nouvelles, l'ultimatum ayant pris fin le 24 novembre, l'Union Africaine a décidé de prolonger de deux mois les sanctions.

Politique / Economie

Journées « portes ouvertes » à la C.O.I.

Début septembre, la Commission de l'Océan Indien organisait des journées « portes ouvertes » dans les locaux du ministère des Affaires Etrangères à Anosy (Madagascar). Créée en 1984, la C.O.I. est une organisation intergouvernementale regroupant les Comores, la Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Ses missions consistent à resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples de la région et d'en favoriser le développement économique.

Recherche d'un accord avec l'U.E. et les îles de l'Océan Indien

Fin septembre, les pays du bloc Afrique, Caraïbes et Pacifique, qui regroupe 78 pays, ont entamé des discussions afin de conclure ensemble un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne dans le but de sauvegarder leurs intérêts économiques et commerciaux respectifs. Cet accord viendrait tout simplement remplacer le régime de non-réciprocité commercial prévu par l'accord de Cotonou qui expire le 31 décembre prochain. Malheureusement, Maurice ne partage pas beaucoup d'intérêts économiques avec plusieurs de ses pairs. Ainsi, Maurice espère la constitution d'un sous-groupe au sein de l'Eastern and Southern Africa (E.S.A.) dont elle fait partie, et qui comprend également Madagascar, les Seychelles, les Comores et la Réunion. Ainsi a été créé le groupe Madagascar, Maurice, les Comores et les Seychelles auquel se joindrait Djibouti. Cette configuration serait semble-t-il une option idéale au cas où les négociations au niveau de l'E.S.A. restent bloquées.

Transferts des migrants africains en chiffre

Selon une étude réalisée par la Banque Africaine de Développement, les transferts de fonds de la diaspora africaine avoisineraient les 17 milliards de dollars par an. Pour les Comores, les transferts des migrants représentent 346% de l'aide publique au développement.

Un nouveau représentant des Comores aux Nations Unies

Début octobre, Mohamed Toihiri a été nommé nouveau représentant permanent des Comores auprès des Nations Unies. Travaillant pour plusieurs journaux comoriens depuis 1970, cet homme est également l'auteur de plusieurs romans et pièces de théâtre. Il a enseigné le français et la littérature dans des établissements scolaires, des universités et des instituts de formation français, comoriens et d'autres pays de l'Océan Indien, entre 1980 et 2000. Il a également eu la charge de nombreuses fonctions éducatives au sein de l'Organisation Mondiale de la Santé et depuis 2003, il était maître de conférences à l'Université des Comores.

Une exposition sur la Grande Comore

Début octobre à La Réunion, s'est tenu un colloque international à l'Institut d'Administration des Entreprises et à la Faculté de Lettres sur le thème de « Les idées et les représentations coloniales dans l'Océan Indien » sur la période du XVIIIe au XXe siècle, où était visible une exposition sur la Grande Comore de 1897 à 2005.

Réunion des femmes africaines ministres et parlementaires

Début octobre, une trentaine de femmes africaines, ministres et parlementaires s'est réunie afin de faire l'examen des défis à relever sur le continent dans les domaines de la population et du développement, de l'égalité et des genres, de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre le SIDA. Des délégués venus des Comores participaient à cette rencontre.

Un site Internet pour les envois d'argent à l'étranger

Le ministère français de l'Économie et des Finances, et celui de l'Immigration et l'Agence française de développement (AFD) ont annoncé la création d'un site Internet pour permettre la comparaison des coûts et des modalités des envois d'argent aux Iles Comores, mais aussi au Mali, au Sénégal, au Maroc et à la Tunisie.

Sports / Culture

Élimination pour les footballeurs comoriens

Pour préparer au mieux le tour préliminaire aux éliminatoires de la coupe du monde 2010 ainsi que la coupe d'Afrique des Nations 2010, le gouvernement comorien a octroyé à la fédération comorienne de football la somme de 150 millions de francs CFA pour financer la préparation de l'équipe. Malheureusement, l'équipe comorienne s'est inclinée face à Madagascar, 2-6 au match aller à Antananarivo, puis 0-4 au match retour à Moroni.

24e festival des Francophonies

La 24e édition du festival des Francophonies de Limoges a eu lieu du 25 septembre au 7 octobre. Le riche programme musical mélangeait les genres et les provenances. Ahmada Smis représentait les Comores.

Nouvel ouvrage pour l'écrivain Salim Hatubou

Cet été, l'écrivain comorien Salim Hatubou a publié avec le photographe Jean-Pierre Vallorani « Comores Zanzibar », qui évoque le port de Zanzibar où les Comoriens se sont fondus dans la population métissée. Né en 1972 à Hahaya en Grande Comore, Salim Hatubou se rend souvent aux Comores pour la sauvegarde du patrimoine oral.

Des comoriens en formation en Chine aux techniques du cirque chinois

Au début du mois de novembre, 24 étudiants étrangers, dont des Comoriens, ont été engagés dans une des plus importantes écoles du cirque de Chine dans le cadre d'un programme d'échanges culturels créé par le gouvernement. Cette formation, d'une durée d'un an, a lieu à l'École des Arts de l'Acrobatie de Wuqiao.

Histoire

Décès de Bob Denard

Le mercenaire Bob Denard est mort le samedi 13 octobre d'un arrêt cardiaque. Atteint de la maladie d'Alzheimer, il vivait à Grayan-et-l'Hôpital (Gironde). Il avait été dispensé de comparaître pour raison de santé aux deux derniers procès auxquels il devait faire face, en 2006 et 2007, pour une tentative de putsch commise aux Comores en 1995. C'est en 1975 qu'il intervient pour la première fois aux Comores pour chasser Ahmed Abdallah du pouvoir. Trois ans plus tard, il organise un nouveau putsch pour le réinstaller au sommet de l'État en renversant son successeur, Ali Soilih.

Santé

Colloque régional sur le SIDA

Du 2 au 4 novembre, s'est tenu le 6e colloque régional sur le Sida au Palais du peuple à Moroni. Cette année, ce colloque portait sur le thème « Lutte contre la discrimination et la stigmatisation : rompre le silence », un thème approprié à la situation aux Comores. Le comportement des Comoriens sur le SIDA est très conservateur. Les hommes rejettent la faute sur les femmes alors qu'ils sont pour la plupart polygames.

Faits divers

Sept passeurs arrêtés

Les douaniers de l'aéroport de Gillot à la Réunion ont saisi début septembre 118 kg de vanille et 7 kg de cannelle dans les bagages de sept passagers originaires des Comores. Les marchandises étaient destinées à être vendues sur des marchés de la Réunion.

Une épidémie peut en cacher une autre

La situation aux Comores est restée préoccupante en août, septembre et octobre. En effet, selon le ministère de la Santé de l'Union des Comores, le relevé datant du 17 septembre faisait état de 1300 cas de choléra. Depuis le début de l'épidémie, en février, 24 personnes sont décédées. La bonne nouvelle est que début novembre, la situation semblait se stabiliser puisque qu'aucun décès imputable au choléra n'a été constaté pendant deux semaines.

Fin novembre, un comorien âgé de 12 ans a été hospitalisé à Mayotte suite à une contamination par la fièvre de la vallée du Rift (F.V.R.). Les autorités sanitaires redoutent une épidémie aux Comores.

La B.I.C. traîne des pieds

Christian Goût, patron de la filiale locale de la BNP – Paribas, la Banque pour l'Industrie et le Commerce, a été condamné à huit mois de prison dont quatre ferme par le tribunal de grande instance de Moroni le 16 août dernier. Condamné en première instance à verser 7,7 millions d'euros puis en appel à verser 5,6 millions d'euros à la société comorienne de ciment Nicom, Christian Goût a refusé d'exécuter la décision de justice. L'affaire remonte à 2005, date à laquelle l'unique banque commerciale du pays aurait coupé les robinets à l'entreprise Nicom, qui aurait fourni un faux document à la banque.

Arrestation d'étudiants comoriens

Mi-octobre à Madagascar, une trentaine d'étudiants a été arrêtée puis reconduite à la frontière. En effet, la plupart d'entre eux débarquent avec un visa d'entrée mais la prolongation de ce dernier coûte très cher. Face à cette situation, les étudiants comoriens ont demandé à leur ambassade à Madagascar de trouver un arrangement avec le gouvernement malgache afin de pouvoir revenir étudier à Madagascar. Début novembre, la rencontre entre le ministre des Affaires Étrangères malgache et le ministre comorien chargé des Affaires Extérieures, a apaisé l'atmosphère. Des mesures d'assouplissement ont été prises par le Gouvernement malgache. Ainsi, les faux étudiants et les délinquants seront expulsés sans délai dans les respects des lois en vigueur. Mais ceux régulièrement inscrits dans les établissements supérieurs d'État ou privés homologués ou autorisés, peuvent revenir à Madagascar sous réserve de paiement des arriérés auprès du Consulat de Madagascar à Moroni et ce avant le 31 décembre 2007. À l'avenir, les étudiants qui demanderont un visa d'entrée à Madagascar auprès du Consulat devront présenter un justificatif de pré-inscription dans une Université d'État ou d'un établissement supérieur homologué ou autorisé.

Arrestation de clandestins

Lundi 29 octobre, deux embarcations ont été interceptées avec dans la première 43 clandestins et dans la deuxième 23 passagers. Mercredi 31 octobre, une embarcation a été interceptée, deux passeurs arrêtés et 32 comoriens interpellés. Deux jours plus tôt, lundi, ce sont deux "kwassa-kwassa" qui ont fait l'objet d'une interception, la première avec 43 clandestins et la seconde avec 23 passagers.

113 clandestins interceptés en 48 heures

Depuis le début de l'année 2007, Mayotte a procédé à plus de mille reconduites aux frontières. Les 12 et 13 novembre, ce chiffre s'est enrichi avec l'interpellation de 113 clandestins. En effet, cinq embarcations ont été interceptées par la gendarmerie maritime et la brigade nautique de la PAF, avec respectivement, 8, 12, 34, 35 et 14 clandestins.